

Département du Lot	République Française COMMUNE DE GAGNAC SUR CERE
<b>Nombre de membres en exercice</b> : 12	<b>Séance du 27 juillet 2023</b>
<b>Présents</b> : 9	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 21 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX
<b>Votants</b> : 10	<b>Sont présents</b> : Claire DELANDE CATTIAUX, Denise BARGUES, Eric BEGUEY, Francis VAN GASSE, Stéphane BUCHET, Maxime DALÈS, Elodie LYS AUILLANS, Ginette MONTBERTRAND, Lucette VAN GASSE
	<b>Représentés</b> : Jacques CHAPUIS par Eric BEGUEY
	<b>Excusés</b> :
	<b>Absents</b> : Cédric CLARET, Anthony DOS SANTOS
	<b>Secrétaire de séance</b> : Stéphane BUCHET

Procès verbal de la séance du 27 juillet 2023

Secrétaire de mairie présente : Ingrid

Début de la séance : 19h00

A été élu secrétaire de cette séance : Stéphane BUCHET.

Le conseil municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2023 tel que rédigé et visé par le Maire et le secrétaire de séance.

**Objet: délibération modificative de crédit - 2023 DE 065**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2023, n'ont pas été correctement distribués. La somme de 6000 euros pour le versement de la subvention du CCAS a été inscrite au compte 65748 au lieu du compte 657362. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0.00	
657362	Subv. fonct. CCAS	6000.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	-6000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote cette opération de réajustement des dépenses.

**Objet: déplacement abri bus et travaux à prévoir - 2023 DE 066**

Mme DELANDE CATTIAUX explique que l'abris bus doit être déplacé pour des raisons de sécurité et souhaite informer les élus des dates de commencement des travaux. M VAN GASSE explique que les travaux peuvent commencer le plus tôt possible, normalement avant la rentrée. Mme DELANDE CATTIAUX explique que deux devis ont été demandés. Une des deux entreprises ne peut pas intervenir avant la fin de l'année et son devis est plus élevé.

Mme BARGUES souhaite savoir qui va se charger de déplacer l'abri bus après la réalisation des travaux. M VAN GASSE répond que l'entreprise s'en chargera et Mme DELANDE précise que les

agents communaux ont la compétence également et ont déjà par le passé déplacé un abribus. Mme DELANDE CATTIAUX précise que l'entreprise se chargera également de la matérialisation au sol du nouvel emplacement.

M VAN GASSE évoque la possibilité de réduire la longueur de l'emplacement ce qui diminuerait le coût des travaux. Par ailleurs, il a obtenu l'accord des services techniques de CAUVALDOR sur ce changement de longueur. Il précise également que la puissance du transformateur à proximité va être renforcée mais aucune modification du boîtier n'est prévue ce qui n'impactera pas nos travaux.

Mme DELANDE CATTIAUX précise que ces travaux de renforcement de réseau électrique sont réalisés pour l'entreprise Traiteur Val de Cère. Mme le Maire informe qu'elle a déposé un dossier d'amendes de police pour financer ces travaux et qu'ils sont subventionnés à hauteur de 47,79% du coût estimatif des travaux soit une aide de 7 163 euros. Le montant total des amendes de police accordées à la commune s'élève à 8264.59 euros pour les deux dossiers déposés ; le déplacement de l'abribus et les barrières pour sécuriser les restaurant au Port de Gagnac. En ce qui concerne l'abribus une déclaration préalable de travaux a été déposée.

#### Objet: Designation d'un coordonnateur communal et d'un suppléant pour le recensement de 2024 - 2023 DE 067

Mme DELANDE CATTIAUX propose que les secrétaires de mairies soient désignés comme coordonnatrices ; Ingrid FERRIE comme titulaire et Elsa ROUSSILHE en tant que suppléante. Il faudra envisager vu la superficie de la commune de recruter deux agents recenseur par la suite. Il est possible de recruter un conseiller municipal mais pas un adjoint. Il faut réfléchir aux qui pourraient remplir ces fonctions. Le recensement dure 3 semaines. Il est nécessaire que ces agents soient très discrets en raison des informations confidentielles. Plusieurs noms sont proposés par les conseillers.

M BEGUEY propose de diffuser ce recrutement sur le site de la commune. Si trop de candidatures, par contre, il sera difficile de faire un choix.

Mme le Maire lit le projet de délibération. Les conseillers valident à l'unanimité la désignation d'un coordonnateur titulaire et d'un suppléant.

#### Objet: Modalités de réalisation des heures supplémentaires ou complémentaires - 2023 DE 068

Mme le Maire explique qu'une délibération a déjà été prise il y a quelques années. Il est nécessaire de l'actualiser car elle ne concernait que certains cadres d'emplois. Ils ne correspondent plus aujourd'hui aux cadres d'emplois occupés par les agents en poste. Mme DELANDE CATTIAUX rappelle que les heures effectuées en plus de celles prévues sur les contrats de travail sont soit des heures supplémentaires (emploi en temps complet) et des heures complémentaires (emploi à temps partiel). Sans délibération, ces heures complémentaires sont payées sans majoration du taux horaires ; Mme DELANDE CATTIAUX propose de rémunérer ces heures complémentaires en les majorant de 10 % et la possibilité que cette majoration soit rétroactive sur un an.

M VAN GASSE propose de majorer à 15 %. Mme le Maire répond que la loi ne le permet pas de dépasser les 10 %.

Après vérification l'application de la rémunération des heures complémentaires ne peut pas être rétroactive et prendra effet le jour de la délibération.

L'assemblée valide à l'unanimité la rémunération des heures complémentaires et supplémentaires.

### Objet: Désignation du référent pour le syndicat mixte AGEDI - 2023 DE 069

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la démission de M LENIERE, délégué désigné le 21 juillet 2021, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué pour siéger au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. Le Conseil municipal décide de désigner Monsieur BEGUEY Eric, 2ème Adjoint, comme délégué de la commune de Gagnac-sur-Cère au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I.

### Objet: Débat sur le PADD - 2023 DE 070

#### Contexte :

Mme le Maire rappelle qu'un document a été envoyé aux élus concernant le PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Elle explique que CAUVALDOR demande aux élus de délibérer sur le PADD en vue de l'élaboration du PLUIh.

M VAN GASSE est inquiet par rapport au PLUIh.

Mme le Maire rappelle que des expositions sont organisées sur ce thème dans différentes communes. Une affiche indiquant les différentes dates sont publiées sur le site de la commune. Elle espère que les administrés iront à l'une d'elles et réagiront si besoin avant son application.

Mme MONTBERTRAND n'est pas d'accord avec le mail envoyé par la députée qui propose de préserver les zones agricoles et développer les zones naturelles. Mme MONTBERTRAND a quelques inquiétudes par rapport à la présence du loup qui ne serait pas loin (un veau tué sur Atiliac).

Mme le Maire pensait que le loup se trouvait sur les causses. Mme LYS AUILLANS précise que des loups ont été identifiés dans le nord de la Corrèze. Mme le Maire demande le lien entre les zones agricoles et naturelles avec la présence du loup.

Mme MONTBERTRAND explique que les zones agricoles en plaine ne posent pas de problème mais il y a aussi des zones en pentes que personne ne va entretenir et qui vont devenir des friches et des zones de refuges pour les nuisibles. D'autant qu'il risque de ne pas y avoir de renouvellement des agriculteurs. Cela n'est pas acceptable. Il ne faut pas abandonner les hameaux. Si le loup arrive cela va être un problème. Mme DELANDE CATTIAUX note dans le débat les inquiétudes par rapport à ces zones. Madame MONTBERTRAND ajoute qu'il y a déjà des problèmes avec le blaireau qui fait des dégâts considérables notamment sur les machines agricoles. Un contact a été pris avec la DDT et elle est en attente d'une réponse.

M VAN GASSE demande si on a le droit de les piéger. Mme LYS AUILLANS lui répond que s'ils sont piégés il faut les relâcher ailleurs. M VAN GASSE précise qu'il y a régulièrement des problèmes sur les canalisations d'eaux pluviales bouchées par des blaireaux. De plus des barres ont été installées sur les canalisations pour les empêcher de pénétrer et tout boucher mais régulièrement elles sont retirées.

Mme MONTBERTRAND affirme qu'elle n'est pas contre les espaces naturelles mais pas trop étendus. Mme le Maire dit que la députée va dans le sens de l'Etat et de la DDT. En réunion il est précisé que l'urbanisation doit être réalisée sur 350 hectares maximum sur tout le territoire de

CAUVALDOR. Les zones agricoles et naturelles vont automatiquement s'étendre puisqu'on réduit les zones constructibles.

Mme LYS AUILLANS se demande si ces zones ne vont pas être concentrées. Mme BARGUES explique que le coût pour implanter les réseaux (eau, assainissement et électricité) sont importants, le fait de regrouper les zones constructibles réduit les coûts d'aménagement de ces zones.

Mme BARGUES ajoute que les forêts se sont approchées des centres bourg, il y a 50 ans le paysages étaient différents, toutes les terres étaient cultivées.

Mme LYS AUILLANS dit que déjà en 10 ans une plateforme est transformée en forêt. Sur le principe on peut comprendre qu'il soit nécessaire de préserver des zones agricoles. Ces zones doivent être entretenues, il n'est pas sûr que tout le monde s'y tienne.

Mme le Maire précise que les décisions sont déjà prises. Mme LYS AUILLANS se demande si cela ne va pas poser de problème entre les zones Natura 2000, l'entretien des zones naturelles et la proximité des zones d'activité commerciale. Mme le Maire précise que les zones Natura 2000 peuvent être entretenu en contractualisant avec l'Europe. Cela permet d'avoir des aides et de réaliser l'entretien. Ce ne sont pas des zones très élargies (bord de rivière).

M BUCHET explique qu'avant les habitants travaillaient à proximité et entretenaient leur terre aujourd'hui, ils travaillent plus loin et n'ont plus le temps de s'occuper de leur terrain. Les jeunes ne sont pas encouragés à s'installer, il y a un manque de moyen humain. Mais les zones naturelles sont indispensables pour conserver la biodiversité. Nous avons déjà perdu 60 % de celle-ci. Il regrette qu'il n'y ait pas un changement de société.

Mme le Maire répond que le PADD est pourtant un changement sur plusieurs années. Ce projet d'orientation du PADD engage les communes sur 10 ans. Il faut être vigilant. Madame AUILLANS demande si ce projet est déjà voté. Madame le Maire répond qu'elle peut faire remonter les remarques. Madame LYS AUILLANS précise que c'est un cercle sans fin ; il y a de moins en moins de chasseurs, de plus en plus de dégâts causés par les sangliers. Les dégâts ont un coût pour les agriculteurs.... Cette situation provoque parfois des incompréhensions entre les habitants de certains hameaux et les chasseurs.

Madame le Maire demande si les élus souhaitent ajouter d'autres remarques sur le PADD.

La délibération sera prise mais sans vote comme demandé par CAUVALDOR.

#### Questions diverses abordées lors de la séance :

- Les restaurants du Cœur ainsi que le Musée de la Résistance remercient les élus pour l'octroi de la subvention 2023.
- Les amendes de police ont été notifiées pour la sécurisation du Port et l'abris bus. Mme le Maire demande à M DALES l'avancement du dossier de sécurisation du Port. Celui-ci répond qu'il est en attente d'un rendez-vous avec les services du Département. Il pense qu'il est préférable d'attendre pour la réfection des trottoirs tout en sécurisant la sortie des restaurants. Un point sera fait ultérieurement.
- Les propriétaires de la parcelle à la Teulière souhaitent savoir le prix d'achat d'une portion de leur parcelle sur laquelle sera installée une bâche pour la défense incendie. Mme le Maire a interrogé le service des Domaines pour obtenir une évaluation. Le service des Domaines ne renseigne pas les communes de moins de 2000 habitants, elles fixent

librement le prix d'achat dans une délibération. La SAFER n'a également jamais répondu. Mme LYS AUILLANS suggère d'interroger un notaire ou un agent immobilier.

Mme le Maire précise que ce terrain est situé en zone Ne. Mme LYS AUILLANS précise qu'un terrain plat ou pentu ne sont pas vendus au même prix. Mme BARGUES ajoute que les terrains n'ont pas la même valeur de par leur situation ou s'il s'agit d'une terre cultivable. Il est suggéré de proposer aux propriétaires l'achat de 3 euros du mètre carré.

#### *Départ de M et Mme VAN GASSE*

Madame le Maire dit qu'elle rencontre la même difficulté avec le terrain situé à côté de l'ancienne école. Les propriétaires souhaitent que la commune fasse une proposition. Ce terrain est également en zone Ne. Une proposition à 5 euros du mètre carré peut être envisagé. Vu la superficie Mme LYS AUILLANS trouve que cela représente déjà une somme importante. Mme BARGUES demande des précisions sur les limites de ce terrain. Mme le Maire précise que cette parcelle est inscrite dans le PLU en emplacement réservé mais les propriétaires peuvent refuser de vendre. Il y a d'autres possibilités plus compliquées à mettre en œuvre en cas de refus. Mme BARGUES et Mme LYS AUILLANS suggèrent de rencontrer à nouveau les propriétaires pour échanger avec eux.

Mme DELANDE CATTIAUX conclue sur ce point en ajoutant qu'il faudra délibérer lors d'un prochain conseil pour l'acquisition de ces 2 parcelles.

- Choix des travaux de l'église. Les élus ont reçu M CRABOS, architecte. Il a laissé des études concernant la liste des travaux à effectuer pour l'église : drainage autour du bâtiment, accès au clocher, travaux de remise aux normes de l'électricité, le chauffage. L'abbé suggère de faire un minimum de frais sur le chauffage. Il risque d'y avoir de moins en moins de messes à Gagnac. Une cérémonie ne dure qu'environ une heure. Les travaux ont été évalués à 860 000 euros pour une rénovation complète. Mme BARGUES explique que l'eau remonte par capillarité dans l'intégralité de l'église, il y a des fuites sur le toit de la sacristie, la toiture le bâti a été réalisé en plusieurs parties, les vitraux menacent de tomber car les chapelles se désolidarisent....

La priorité de Mme le Maire est de mettre l'édifice hors d'eau. Les agents et les élus du mandat précédent ont revu le toit. La priorité est la réalisation de travaux de maçonnerie, la voirie, les caniveaux, les gouttières et réseau d'eaux pluviales, électricité, la consolidation de la façade. Madame le Maire a relevé les travaux urgents et a calculé leurs coûts. Ils se montent à 350 000 euros. Ce sont des travaux qui s'ajoutent à ceux de la maison de la place. Un point est fait sur les travaux prioritaires à entreprendre. Mmes le Maire, LYS AUILLANS, BARGUES énumèrent les différents organismes susceptibles de verser une subvention pour le financement. Madame le Maire rappelle que ces dossiers sont lourds à monter.

Mme le Maire encourage les élus à consulter le dossier et propose de tenir compte des priorités qu'elle a relevé ou de réunir une commission pour en parler. Ces travaux seront inscrits au budget 2024.

- M BUCHET signale que la route de Cueillette est très endommagée et accidentogène notamment en vélo et pourrait engager la responsabilité du Maire. Mme MONTBERTRAND rappelle que l'entreprise PIGNOT devait procéder à sa réfection. Mme AUILLANS précise que l'état est déplorable jusqu'au premier virage.
- M BUCHET a eu des remarques sur l'état du cimetière de Gagnac. Les agents effectuent l'entretien mais l'herbe repousse très vite. Toutes les communes sont concernées par ce

problème, Gagnac n'est pas la seule commune qui rencontre cette problématique. M DALES pense que la seule solution est de garder une allée en herbe pour passer la tondeuse. Mme BARGUES précise que la conception de la plus ancienne partie du cimetière ne permet pas le passage d'une tondeuse. M DALES pensait à la partie la plus récente. L'entretien du cimetière actuel est difficile pour les agents.

Mme le Maire a demandé une étude à M CRABOS. Ce point sera étudié ultérieurement car d'autres projets restent à mener. Il ne faut pas oublier l'accès aux personnes à mobilité réduite qui veulent accéder aux sépultures, compliqué avec de la castine ou de l'herbe. Mme le Maire n'est pas pour mettre de l'enrober non plus en raison de l'artificialisation des secteurs (écoulement des eaux de pluie). Il n'est pas possible d'appliquer du désherbant en raison de la proximité de la rivière. Les haies sont à revoir. Les thuyas seront arrachés à l'automne à leur remplacement. Mme le Maire rappelle l'utilité de la journée citoyenne malgré les critiques des uns et des autres. Avant la population prenait le temps d'entretenir leur tombe. M DALES soulève le problème à venir avec les nouvelles générations qui ne sont pas autant attachées à ces coutumes.

- M BUCHET trouve les herbes très hautes sur le bord de la Départementale. Mme le Maire contactera les services du Département à ce sujet.
- Mme LYS AUILLANS informe que le traiteur de Bétaille doit prendre contact avec le secrétariat au sujet du repas de fin d'année des aînés de la commune.

Clôture de la séance : 20h20

Le Maire  
Claire DELANDE CATTIAUX

Le secrétaire de séance  
Stéphane BUCHET